Reçu en préfecture le 20/06/2023

2 0 JUIN 2023



ID: 085-200023778-20230615-DCB2023_05_16-DE



RELEVE DE LA DECISION Nº 2023 05 16

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération Lors de sa réunion du 15 juin 2023

(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise, à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents: François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD (en remplacement d'Isabelle DURANTEAU), Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY, Séverine BESSONNET, Conseillère déléguée, Nicole BOULINEAU, Conseillère déléguée.

Excusée: Isabelle DURANTEAU.

France services - renouvellement de la convention de location d'une salle de réunion de l'espace co working de Saint Gilles Croix de Vie

Par décision du Bureau Communautaire du 6 juin 2022, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération avait approuvé la conclusion d'une convention de mise à disposition de locaux avec la société UP ULTRA PHYLUM, gestionnaire de l'espace coworking « Les commutateurs » situé Boulevard Pompidou à Saint Gilles Croix de Vie pour la mise en place d'ateliers numériques animés par la conseillère numérique France services.

L'objectif recherché à travers la mise à disposition de ces locaux au cœur de Saint Gilles Croix de Vie et à un horaire de fin de journée (18h - 20h) deux fois par mois était de disposer de locaux adaptés dotés d'une connexion fibre performante et de pouvoir mieux toucher et répondre aux besoins d'un public d'actifs et de familles sur des thématiques telles que le cyber harcèlement, la cyber sécurité, les bases des réseaux sociaux pour promouvoir son activité professionnelle, les bonnes pratiques du numérique.

Les onze ateliers numériques organisés jusqu'à présent sur les thématiques cyberharcèlement, cybersécurité, photos, Leboncoin, achats en ligne, ont connus un franc succès avec 69 participants.

La fréquentation des ateliers est croissante (8 personnes en moyenne lors des 6 ateliers réalisés depuis janvier 2023) et les usagers se disent très satisfaits des conditions d'accueil.

Il est donc proposé au Bureau Communautaire de renouveler la convention conclue avec la société UP ULTRA PHYLUM, pour la mise à disposition de la salle de réunion de l'espace coworking « Les commutateurs », en vue de l'organisation d'ateliers numériques France services, selon un planning convenu trimestriellement (en principe les lundis de 18 h à 20 h tous les 15 jours) pour une durée d'un an, renouvelable de manière tacite, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

La convention prévoit l'application d'un tarif de 50 % de la grille tarifaire de l'espace coworking, soit à ce jour, 25 € TTC l'atelier de deux heures.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAÉ du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 2 0 JUIN 2023

ID: 085-200023778-20230615-DCB2023_05_16-DE

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n°2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2020 04-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2022 5 02 du 6 juin 2022 portant approbation de la conclusion d'une convention avec la société UP ULTRA PHYLUM, pour la mise à disposition de la salle de réunion de l'espace coworking « Les commutateurs »,

Vu le projet de convention de mise à disposition de locaux soumis,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de pouvoir proposer des ateliers numériques France services à des horaires de fin de journée et en zone urbaine afin de pouvoir s'adresser à des publics différents des publics accueillis en journée au siège de l'Agglomération,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1: d'approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition de locaux à conclure avec la société UP ULTRA PHYLUM d'une durée de 1 an renouvelable à un tarif de location de 50 % de la grille tarifaire de location de salle de réunion;

<u>Article 2</u> : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant à signer ladite convention, tout document relatif à l'exécution de la présente décision, et tout avenant éventuel qui ne serait pas d'ordre financier.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 2 0 JUIN 2023

2 0 JUIN 2023

François BLANCHET

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.